



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Annulation des oraux pour les concours de la fonction publique

Question écrite n° 30778

Texte de la question

M. Bernard Deflesselles attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur une situation préoccupante liée à la pandémie du covid-19 et qui concerne les candidats ayant réussi les écrits au concours interne de l'agrégation de la fonction publique. La préparation de ce concours a nécessité pour les candidats un fort investissement personnel dans un contexte de réformes importantes des programmes et du baccalauréat. La pandémie a obligé son ministère à faire évoluer les décisions, ce qui est parfaitement normal eu égard à cette situation totalement unique. Après plusieurs changements de dates et d'incertitudes concernant les oraux, ceux-ci ont finalement été annulés. Aujourd'hui, la situation est particulièrement anxiogène quant au changement de règles du concours et donc au mode de désignation, qui devrait se faire selon l'examen du dossier du candidat admissible. Cette situation donne peu de visibilité aux candidats. Le ministère avait fait plusieurs annonces au sujet des modalités de concours ; aussi il souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement concernant ces candidats motivés exerçant un métier d'importance pour la formation de la jeunesse.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Deflesselles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 30778

Rubrique : Examens, concours et diplômes

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 juin 2020](#), page 4519

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)